

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-deux

Le Vingt-Sept Septembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 Septembre 2022 s'est
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance
ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. BODIN. Mme PERICHON. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M.
POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BODIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique que la fédération nationale
des contributions s'efforce de répondre aux prérogatives conférées
par la loi climat et résilience du 22 Août 2021 à la conférence des
SCoT.

La fédération nationale des SCoT a confié la mission à ses
délégué(e)s régionaux d'animer et faire travailler cette assemblée.
Elle s'est réunie sept fois depuis le 27 Octobre 2021 et la quasi-
totalité des SCoT de la Région, au travers leurs représentants ont
participé à d'intéressants et productifs échanges autour des
exigences en matière de gestion économe du foncier (ZAN) et
plus particulièrement des dispositions qui pourraient être
inscrites dans le SRADDET et qui s'imposeraient par suite aux
SCoT et aux documents d'urbanisme locaux dont les PLUi.

Le résultat de la conférence des SCoT a fait nettement
ressortir la volonté des territoires que la Région aborde dans son
SRADDET des réflexions en termes d'outils et de méthodes
d'observation du ZAN ; en termes d'approches chiffrées des
trajectoires (le ZAN comme produit fini) ; en termes d'échelles de
dialogue avec la Région (notion d'espace de dialogue) ; en termes de
différenciation mais aussi de nécessité de mutualisation
d'aménagements d'envergures et d'importances Nationales,
Régionales, voire Départementales. Ces points permettraient à
l'ensemble des territoires, d'entreprendre et intégrer de manière
partagée et éclairée ces sujets en répondant aux singularités de
chacun.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	25

OBJET :

**ORIENTATION POUR LA
Conférence des SCoT AURA**

Par ailleurs, l'ensemble des participants a notamment affirmé l'impossibilité de faire des propositions chiffrées quant au calcul des surfaces urbanisables pendant la période devant conduire au Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050.

En revanche, au-delà du dialogue continue au long de l'élaboration du SRADDET, la conférence des SCoT souhaite bénéficier du support de la Région pour qu'un outil de mesure et d'appréciation de la consommation foncière et de l'artificialisation puisse être créé à l'échelle Auvergne Rhône Alpes. En effet, la loi réintroduit dans le jeu institutionnel une forte prégnance du chiffre. Il apparaît donc important de disposer d'un outil référent commun à l'échelle où la loi à proposer de fixer la territorialisation du ZAN.

Sur les espaces de dialogue :

La proposition faite à la Région par la conférence des SCoT ne serait pas de forcer des rapprochements entre interco mais bien de proposer de raisonner avec une grille de lecture de territoires fonctionnels (reprenant les échelles du programme LEADER 2023-2027), à charge à la région de prendre le sujet et d'échanger à ces échelles.

Ci-dessous une proposition de groupements de SCoT présentée lors d'une des premières plénières en 2021, qui propose la première étape d'une réflexion sur les espaces fonctionnels.

La Communauté de communes Pays de Lapalisse serait donc rattachée à l'espace de dialogue composé de :

- Agglomération de Vichy Communauté
- Grand Clermont
- Livradois Forez
- Pays des Combrailles
- Issoire Val D'Allier Sud
- Territoires autour de RIOM
- CC Massif du Sancy

Il n'y a pas de caractère obligatoire pour les territoires d'adhérer à ces regroupements. Cependant, en cas d'absence de réponse de l'EPCI dans le cadre de cette consultation, la région pourrait imposer un rattachement autre. Celui-ci aura un impact sur le calcul du ZAN de la CCPL, et donc sur sa capacité à se développer dans les prochaines décennies.

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que la conférence des Maires et le bureau communautaire étaient plutôt favorable à un espace de dialogue avec Vichy Communauté, il demande aux élus comment ils souhaitent se positionner dans cet espace de dialogue.

Les élus indiquent qu'une réflexion avec Roanne aurait du sens.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » fasse partie de l'espace de dialogue avec Vichy Communauté ainsi qu'avec la Métropole de Clermont-Ferrand.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 29 SEP. 2022
Publié ou Notifié
le : 28 SEP. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"